



La société de téléphonie mobile Mtn après orange offre désormais la possibilité de déclarer les impôts et les taxes par voie électronique.

En accord avec la direction des impôts, il sera désormais possible à travers le téléphone pour les contribuables de payer leurs impôts dans tous les centres divisionnaires des impôts du Cameroun. A travers ce nouveau challenge, le deuxième opérateur des télécoms après la filiale camerounaise d'Orange a pour ambition de toucher près un large spectre d'entrepreneurs et de chefs d'entreprises qui sont connectés à leur réseau.

Il est important de rappeler que la collecte de l'impôt par voie électronique est une disposition de la loi de finances 2021. Elle consacre ainsi la délivrance et la notification des quittances par voie électronique avec par conséquent la suppression des quittances manuelles qui sont source « **de fraudes diverses** ».